



Avis de depot d amanager de teleski

Par **chrisbris**, le **11/02/2016 à 18:38**

Bonjour rnnous sommes un collectif qui s oppose a notre mairie sur un proges de teleski sur un etang propriete publicuernun avis de depot pour une demande de permis d amanager a ete deposer en mairiernnous voudrions savoir ci il son dans leur bon droit sur les questions suivanternla mairie a le droit de disposer d un bien publique pour le louer a un priver?rnsur la demande il y a 5 pilones et en realite il y en a 7cela est il legale....?rnquel son leur obligation.?rny a t il un vise de forme.?rntont il le droit de faire des marquages au sol et sur l etang avant d avoir le permis d amanager

Par **morobar**, le **11/02/2016 à 20:28**

Bonjour,rn[citation]la mairie a le droit de disposer d un bien publique pour le louer a un priver?[/citation]rnC'est ce que font toutes les communes de France, qui délivrent des A.O.T à tous les bistrots pour leurs terrasses, aux plaisanciers pour les places de port, au club "Mickxx" sur votre plage préférée...rn[citation]ont il le droit de faire des marquages au sol et sur l etang avant d avoir le permis d amanager[/citation]rnA priori oui, pour étudier la faisabilité, mais cela sera simplement de l'argent jeté par la fenêtre en cas d'échec du permis.